GEORGES SIMARD, PH. D., O. M. I.

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

(Extrait de la *Nouvelle-France*)

Québec, Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT

1915

Digitized by the Internet Archive
in 2024 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/luniversitdottaw00sima

GEORGES SIMARD, PH. D,. O. M. I.

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

(Extrait de la *Nouvelle-France*)

Québec, Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT

1915

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

La question des écoles bilingues à pris toute son ampleur lorsque la province de Québec, fidèle à sa mission de protectrice des minorités françaises au Canada, a élevé la voix en faveur des franco-ontariens persécutés. Par leurs déclarations fermes et éloquentes, nos premiers hommes d'Eglise et d'Etat canadiens-français ont éclairé l'opinion publique, et les esprits pour qui la justice n'est pas un vain mot, instruits de la conduite à suivre en une matière délicate, ont flétri à l'envi l'ignoble règlement XVII.

L'on peut dire, sans blesser la discrétion, que l'Association d'Education des Canadiens-Français de l'Ontario n'a pas suscité d'un seul coup cette levée du droit contre la force. Il lui a fallu scruter le passé, faire, pour ainsi dire, œuvre d'historien afin d'établir que, avant et après la Confédération, il existait, sur le territoire aujourd'hui ontarien, des écoles où l'enseignement du français se donnait au vu et au su, avec l'agrément et les subventions des pouvoirs publics. Elle a dû compiler des textes, devenir légiste pour prouver, puisque tels étaient les faits, que la langue française dans l'école de l'Ontario, a, de par la constitution, les mêmes droits que la langue anglaise dans l'école de Québec. Ce travail de fouilles et d'interprétation accompli, les chefs de la vaillante association n'ont rien eu tant à cœur que de répandre par la parole et par la presse les lumières acquises. Grâce à cette tactique, nécessaire du reste, ils sont parvenus à éclairer et à ébranler l'élite pensante et directrice de la vieille province de Québec et, celle-ci conquise, tous les groupes franco-canadiens ont jeté leurs épées du côté de la cause bilingue. Beau mouvement d'ensemble qui semble bien porter en soi les arrhes de la victoire.

Subsidiairement à la lutte générale, il en est une autre moins bruyante dont l'enjeu est l'Université d'Ottawa. Cette institution, fondée en 1848 par Monseigneur Joseph-Eugène Guigues, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, poursuivit assez paisi-

blement son œuvre d'éducation à la fois française et anglaise, jusqu'en 1874. A cette date, le dualisme qui la caractérisait fut grandement modifié. Et, bien que, depuis 1900, un effort vigoureux ait ramené le jumelage primitif, Esaü et Jacob, deux races et deux nations, continuent toujours à s'agiter dans le sein de la malheureuse Rébecca.

Evidemment personne ne s'attend que je désigne et juge moi-même, dans la *Nouvelle-France*, les personnes responsables de ces fluctuations. C'est à l'histoire d'imposer aux auteurs de tels changements les sanctions de la justice et de la vérité. Ma tâche, de beaucoup plus modeste, consistera à projeter une lumière nouvelle sur les droits du français à l'Université d'Ottawa. Non pas précisément que ces droits soient obscurs ou précaires. A certains écrits et palabres qui affirmèrent avec retentissement que le collège d'Ottawa avait été érigé en université civile et catholique dans l'intérêt de la population de langue anglaise, il a été répondu, une première fois, par un mémoire secret de Mgr Duhamel adressé à la propagande en 1902, une seconde fois, par une brochure éditée en 1910 sous le titre *L'Université d'Ottawa*. Ces deux publications ont démontré de façon péremptoire que les Pères Oblats et Mgr Duhamel sollicitèrent, pour leur collège, des pouvoirs universitaires civils et canoniques, particulièrement en vue de "l'invasion française" dans la vallée de l'Outaouais.

Toutefois, en dépit de ces preuves irréfutées et irréfutables et de cette déclaration épiscopale, je me suis toujours mal soustrait à un léger mécontentement, chaque fois que j'ai salué la statue du premier évêque d'Ottawa qui regarde sévèrement les passants de la rue Sussex. Pourquoi, disais-je à mon illustre frère en religion, garder ce mutisme de sphinx à l'égard de l'œuvre principale que vous avez établie à Bytown? N'avez-vous donc rien écrit au sujet de votre Collège et ne se trouve-t-il pas quelque part, au moins un " chiffon de papier" qui finisse à jamais la controverse en aveuglant de clarté les plus opiniâtres et les plus ergoteurs? Or, un jour que je recherchais, dans nos archives poussièreuses, les sources de nos premières fondations au Canada, je découvris par hasard des lettres qui contenaient la pensée de Mgr Guigues sur la nature du collège de Bytown. Sur le champ, je songeai à utiliser sans délai toutes ces

pièces. Mais, à l'époque de ma trouvaille, nous vivions sous le régime de la paix armée, et mieux valait probablement ne pas lancer de "bombe" pouvant soulever les passions. Aujourd'hui, le canon gronde dans l'Ontario; aucune raison ne me retenant plus, j'apporte ma cornée de poudre à ceux de mes compatriotes qui tirent sur la ligne de front. Ils ont exposé, devant le tribunal de l'opinion, pour soutenir leurs légitimes revendications,des faits et des lois ; je leur offre et aux esprits sérieux, pour étayer les droits des Canadiens-Français à l'Université d'Ottawa, une documentation tout-à-fait authentique et à peu près complètement inédite. Leur cause a gagné de précieuses adhésions ; je n'attends rien de moins qu'un appui sympathique et intelligent en faveur de l'institution dont je désire faire voir, sous un jour nouveau, la vraie nature. Car l'issue équitable du débat touchant l'Université, non moins que de la querelle qui menace l'existence des écoles primaires, intéresse quiconque souhaite la survivance, sur le sol de l'Ontario, de notre race et de notre culture, de notre sang français et de notre civilisation gréco-latine.

* * *

L'existence de l'institution secondaire et supérieure d'Ottawa se partage en trois phases bien distinctes: le collège, de 1848 à 1866; l'université civile, de 1866 à 1889; l'université catholique, depuis 1889. Un ensemble d'écrits considérable et juste ayant déjà discouru sur ces trois phases, mon intention ne peut pas être de révéler quoi que ce soit d'essentiel. Je tiens simplement à confirmer la vieille thèse par la publication de documents demeurés jusqu'ici inconnus.

LE COLLÈGE DE BYTOWN, 1848-1866

A.—IDÉE DE MGR GUIGUES.

L'œuvre du collège d'Ottawa est la première-née de Mgr Guigues. Elle le préoccupe même avant sa consécration épiscopale, pendant le séjour qu'il fait au presbytère de Saint-Colomban des Deux-Monta-

gnes pour y perfectionner ses connaissances de l'anglais. Nous lisons, en effet, dans une lettre écrite en cette paroisse à la date du 1 juin 1848, et adressée à Mgr Bourget :

"Le Père Telmon (1) m'écrit qu'il est impossible de trouver autre chose à louer dans Bytown que de petites maisons d'école ordinaires. Une somme de 200 livres suffirait, grâce au concours des marchands de bois, pour élever quelque chose de précaire et de suffisant pour un collège dans le genre de celui de l'Assomption."

Le nouveau titulaire reçoit l'onction sacrée le 30 juillet de cette année. Deux jours après, en une autre lettre destinée à Mgr. Bourget, il inclut cette demande :

"Je prie Votre Grandeur de vouloir bien me faire parvenir le règlement du collège de l'Assomption. . . . J'espère pouvoir en faire l'application à Bytown cette année, si Dieu prête secours."

Assurément, ce regard qui se détourne de Kingston, où existe un collège depuis 1837, pour fixer obstinément l'Assomption et y chercher un modèle et un programme, n'a rien de bien anglais.

Pour comprendre ces lettres en apparence prématurées, il importe de noter que Mgr Guigues connaissait d'avance le champ confié à son apostolat. Plusieurs fois, il l'avait visité comme supérieur des Pères Oblats que l'évêque de Kingston et son coadjuteur, les Seigneurs Gaulin et Phelan, avaient obtenus en 1844 pour la desserte de Bytown. A résoudre certaines oppositions de race, il s'était initié à la complexité des choses et aux susceptibilités des hommes de l'Outaouais. S'il songeait si tôt à une entreprise bien difficile, ce n'était donc pas qu'il ignorât l'état de son diocèse; tout au contraire, la vision des réalités le pressait à ne pas différer une œuvre qui lui apparaissait comme un moyen immédiatement nécessaire de culture intellectuelle et morale et de concorde nationale. Ce noble dessein, *leit-motiv* de tout l'épiscopat de Mgr Guigues, impliquant

---

1—Premier curé Oblat de tout Bytown, 1844-1848.

en soi la pensée qui présida à l'établissement du Collège, il convient de le bien suivre à travers la correspondance de l'évêque. (1)

Tout d'abord Mgr Guigues constate qu'il ne se trouve "sur l'une et l'autre rive de l'Ottawa que des écoles élémentaires, de même à Bytown." *b* Cependant "la nécessité de recevoir une éducation plus proportionnée aux besoins de l'époque que celle que l'on a reçue jusqu'à ce jour se fait sentir à Bytown. Toutes les paroisses qui sont sur l'Ottawa ou dans les profondeurs des terres l'éprouvent également." *b* En effet, "l'éducation est aussi nécessaire pour les populations nouvelles que pour les anciennes parce que, seule, elle peut *les rapprocher par les mêmes devoirs et les lier par les mêmes intérêts.*" *a* "Dans le Bas Canada, sur le Saint-Laurent, on voit s'élever, à peu de distance les unes des autres, des maisons où l'on donne une éducation qui satisfait aux besoins des localités et aux vœux des parents, tandis que la population qui réside sur le côté nord de l'Ottawa, sur une échelle de 100 lieues, s'en trouve dépourvue. Celle qui habite le côté sud de la rivière n'est pas plus heureuse." *d* Il y a bien les collèges de Montréal et de Kingston, mais "l'éloignement empêche les parents d'y envoyer leurs enfants, lors même que le prix élevé de la pension ne leur offrirait pas un obstacle qu'ils sont dans l'impuissance de surmonter." *b* "Comment des habitants nouveaux et généralement pauvres, désireux cependant de fournir à leurs enfants une bonne éducation, pourraient-ils soutenir les dépenses que le prix de la pension et les frais de voyage occasionnent, s'ils se trouvent forcés d'envoyer leurs enfants à Montréal ou à Kingston?" *d* D'où "la fondation d'un collège qui servirait aux populations qui bordent les rives de l'Ottawa était un objet de première nécessité". *d*

1—Voici les lettres de Mgr Guigues que nous utiliserons dans le présent travail :

a.—Pétition de Mgr Guigues à Lord Elgin en faveur du collège de Bytown, 17 octobre 1848.

b.—Lettre de Mgr Guigues aux Messieurs de l'Ordonnance, au sujet d'un terrain pour le collège de Bytown, 18 juillet 1848.

c.—Lettre de Mgr Guigues au Procureur Général du Bas Canada, Sir Hippolyte Lafontaine, au sujet du même collège, 7 février 1849.

d.—Notes à l'appui de la requête qui réclame du secours en faveur du collège de Bytown.

e.—Lettre de Mgr Guigues au Surintendant de l'Instruction publique, 27 mars 1849.

Nous puiserons abondamment en ces documents afin de parler nous-même le moins possible sur cette question si brûlante de l'Université d'Ottawa.

Quant au site de la fondation arrêtée, rien de plus aisé à déterminer. "La position de Bytown en faisant le centre de toutes les populations disséminées sur l'Ottawa, Bytown devait naturellement être choisi pour une maison d'éducation plus soignée : c'est la localité la plus importante de l'Ottawa, la ville la plus avancée vers le nord; elle sert aux habitants du haut et du bas Canada également".*d*

Un collège a donc été ouvert à Bytown le 27 septembre 1848. *a* "Les parents ont bien compris [la nature de cette fondation], car le nombre des élèves du bas Canada qui fréquentent le collège est aussi grand que ceux du haut. Canadiens et Anglais s'y trouvent par moitié. Même le clergé et les laïques du bas Canada ont signé une pétition pour obtenir du secours avec le même empressement que ceux du haut Canada." *d*

On le voit clairement, l'idée de Mgr Guigues est de créer à Bytown une institution qui desserve, à la place des collèges de Montréal et de Kingston, les populations haut et bas canadiennes de toute la vallée de l'Ottawa.

De là au bilinguisme essentiel du collège de Bytown, il y a un pas que Mgr Guigues n'a pas laissé aux passions et aux préjugés de franchir arbitrairement. Précisant son objectif il écrit:

"Le besoin de connaître les deux langues anglaise et française se fait sentir surtout sur les rives de l'Ottawa. La langue française était cependant sacrifiée, puisque, à Bytown même, il n'y avait pas une seule école française avant la fondation du collège et la langue anglaise n'y était enseignée que d'une manière imparfaite". *d*

Ainsi Mgr. Guigues ouvre un collège *afin que le français cesse d'être sacrifié à Bytown* et que l'anglais y soit mieux appris. Voilà qui est garantir en termes exprès et assurer en action les droits du français et de l'anglais dans le collège de Bytown. Mais pour que personne n'en ignore plus et n'épilogue davantage sur un problème résolu cent fois, j'ajoute cette lettre de l'évêque à Sir Hippolyte Lafontaine, procureur-général pour le bas Canada, sous le gouvernement de l'Union.

"Cher Monsieur.—Je viens de présenter à son Excellence en conseil une requête pour obtenir de chacune des deux parties de la Province des secours pour le collège de Bytown. Cette proposition, au premier abord, paraît extraordinaire, mais après réflexion, elle

le parait moins. Mons. le Docteur Meilleur, qui connait d'une manière exacte les localités, pourra, si vous le jugez convenable, vous donner des renseignements sur ce point que les bornes d'une lettre ne comportent pas. Je me borne simplement à vous dire, en particulier et confidentiellement, que ce collège a été fondé dans l'intérêt du bas Canada plutôt que dans celui du haut Canada. Les usages et la langue française disparaissaient entièrement dans cette partie de la province. Un collège seul pouvait arrêter ce qui, à mes yeux, était un véritable malheur...."

N'est-ce pas que, cette fois, le français prédomine et que le canadien-français a le pas sur l'élément de langue anglaise?

Faudrait-il ajouter que Mgr Guigues attache au collège une école primaire où l'on enseigne le français aux petits Canadiens-Français? Est-il besoin de dire qu'il guerroie en faveur du français? Un jour que le Surintendant de l'Instruction publique a nommé, par méprise peut-être, trois maîtres de langue anglaise pour les écoles élémentaires de la ville au tiers française, ne déclare-t-il pas à ce haut fonctionnaire "que si les choses restent ainsi établies, quelle que soit la peine qu'il éprouve d'entretenir le public sur des objets dont il ne se dissimule ni les inconvénients ni les dangers, il ne pourra, comme homme public et comme évêque, s'empêcher de protester?"*e*

Que manque-t-il, je le demande, qui puisse élucider davantage la pensée de l'évêque sur l'introduction, l'existence et les droits du français au collège de Bytown? Finissons donc d'éclairer le jour en entassant preuves sur preuves et clôturons à jamais les débats sur ce point par la citation d'un passage très lumineux du *Courrier* d'Ottawa :

La première pensée qui préoccupa ce digne successeur des Laval et des Plessis, dès son arrivée en cette ville, fut la création d'un établissement où la *Jeunesse Catholique* pût recevoir une éducation libérale et chrétienne, se préparer à remplir les fonctions les plus honorables et assurer par là aux *catholiques du Canada central* une légitime part d'influence.

Une autre pensée non moins noble et qui se lie intimement à celle-ci préoccupe dès lors le vénérable Evêque. Voyant son diocèse occupé par deux populations dont les idées sont différentes, mais dont les intérêts principaux sont les mêmes, il se dit :—Il est de la plus haute importance d'unir ces deux peuples, appelés à vivre sur le même sol et à combattre pour les mêmes intérêts. Rien de plus désirable que de faire disparaître l'antipathie et les préjugés qui existent généralement entre les différentes races, et qui naissent la plupart du temps du défaut de connaissances qu'ont ces races les unes des autres. Que faire pour obtenir ce résultat? *Etablir une maison d'éducation qui, offrant absolument les*

mêmes avantages aux deux populations, attirera nécessairement les enfants que la Providence appelle à jouer plus tard les rôles les plus importants dans cette partie du pays. Ces jeunes gens vivant et grandissant ensemble apprendront dès l'enfance à se connaître et à s'estimer, et ainsi ils pourront, en *conservant chacun tout ce qu'il y a de noble dans le sentiment national*, se préparer à combattre de concert et avec intelligence les nobles combats de la religion et de la patrie. (17 avril 1861.)

B.—RÉALISATION DE L'IDÉE DE MGR GUIGUES.

Mgr Guigues et les Pères Oblats qu'il institua légalement, en 1856, les héritiers perpétuels du collège, eurent assez d'intelligence pour réaliser leur large conception d'une éducation à la fois classique et locale. Nous l'allons voir en une série de témoignages irrécusables.

Le témoin le plus célèbre des premières années du collège, Mgr Duhamel, s'est exprimé ainsi en son mémoire fameux de 1902 : "J'ai été un des premiers à entrer comme élève dans ce collège. Je ne l'ai quitté qu'après mon ordination à la prêtrise, le 19 décembre 1863. Il m'a été donné de constater que la pensée de Mgr Guigues n'avait cessé d'être la pensée dirigeante des supérieurs, directeurs et professeurs du Collège, pendant tout ce temps-là. Les prêtres les plus anciens du diocèse ont constaté le même esprit".

Bien avant cette parole archiépiscopale, le *Courrier* d'Ottawa (17 avril 1861), rendant compte d'une visite de ses directeurs au Collège, consigne le même observation.

Il n'y a pas longtemps, il nous a été donné de visiter nous-même cet établissement. Nous nous empressons de dire que nous avons été le plus agréablement surpris en voyant, dans une ville aussi nouvelle qu'Ottawa, une maison d'éducation aussi avancée et offrant d'aussi grands avantages aux élèves. Notre admiration, nous dit-on (et nous n'en sommes par surpris), a été partagée par plusieurs membres du Parlement bas canadien, et généralement par tous les étrangers qui ont visité ce Collège.

C'est là, en effet, un établissement dont Ottawa a justement raison d'être fière et que nous sommes heureux de pouvoir signaler à l'attention de nos compatriotes du bas Canada, aucun autre collège sur ce continent n'offrant, outre l'étude des langues grecque et latine, des mathématiques, de la physique et de la chimie, *le même avantage pour l'étude de l'anglais et du français, qui sont enseignés sur un pied parfait d'égalité et qui généralement sont parlés indifféremment par tous les élèves.*

Si nous consultons un autre monument du passé, le nécrologe de notre famille religieuse, nous lisons ce passage de "l'excellent religieux dont la vie se résume en une idée : éducation, et en une œuvre : collège-université d'Ottawa," le P. Tabaret.

Le mélange des deux langues présente une difficulté; mais elle n'est pas insurmontable. Autrement, il faudrait dire qu'un homme ne peut absolument connaître qu'une langue et que les peuples modernes ont eu tort de former la jeunesse par l'étude des langues mortes et des langues vivantes. Les meilleurs écrivains, dans chaque langue, n'ont-ils pas su plusieurs langues parfaitement? Et puis, supposé même que l'on perdît quelque peu quant à la perfection du style, n'y trouverait-on pas une ample compensation dans la largeur d'idées que l'on acquiert? Qui donc a dit qu'un homme vit autant de vies qu'il parle de langues? Au reste, *dans cette partie du Canada, la nécessité des deux langues ne se discute point; elle s'impose.*" (1.)

Et qu'on veuille bien ne pas croire à la stérilité de cette réflexion, car le rapport envoyé à la maison générale des Oblats sur l'année scolaire 1865-66, (2) en nous apprenant qu'au collège d'Ottawa *chaque classe se fait dans les deux langues, le matin en anglais, le soir en français*, accuse hautement que les idées du Directeur inspiraient le programme des études.

Au reste, cette façon d'entendre l'éducation de la jeunesse d'Ottawa et des centres circonvoisins était le propre de l'époque. Un prospectus des Révérendes Sœurs Grises de la Croix, publié pendant plusieurs mois, en 1866, dans le *Canada* d'Ottawa, en fait foi.

Pensionnat des Sœurs Grises d'Ottawa sous le patronage de sa Grandeur Mgr Guigues.

Cet établissement, dont l'existence remonte à près de vingt ans, a pour but de satisfaire à l'un des besoins les plus pressants de cette partie de la contrée. La cité d'Ottawa, ainsi que personne ne l'ignore, forme par sa position géographique le lien qui unit le Haut et le Bas Canada. De là cette nécessité pour tous les habitants d'avoir une *notion parfaite et égale des langues française et anglaise.* Aussi rien n'a-t-il été épargné pour que les jeunes demoiselles canadiennes et anglaises puissent atteindre ce double but; et les nombreux et honorables témoignages rendus de tout temps à l'institution prouvent que ses efforts n'ont pas été vains. La plus grand soin est surtout apporté à la pureté de la prononciation et à la pratique usuelle des deux langues.....

Que la même mentalité régnât au collège, en 1866, que l'on y déployât les mêmes énergies pour la même cause, la charte universitaire civile l'atteste, puisqu'elle fut octroyée précisément pour sanctionner le *double enseignement pratique du français et de l'anglais* que les Pères donnaient à leurs élèves. (3)

1—Notice nécrologique du P. Tabaret, circulaire No. 141.

2 *Missions*, mars 1868.

3—Lettre du R. P. Lavoie, O. M. I. Le P. Lavoie obtint des Chambres, au nom du collège, la charte universitaire civile, en l'été de 1866.

* *
*

Et donc, Mgr Guigues ayant compris que son diocèse, en partie bas-canadien et en partie haut-canadien, où se coudoyaient deux populations différentes et se confondaient deux langues, réclamait une œuvre qui soudât deux provinces, unît deux peuples et rendît intelligibles l'un à l'autre deux parlers, ouvrit un collège à Bytown afin d'entreprendre à ce carrefour de toutes les diversités de l'Outaouais la formation d'où sortirait l'uniformité désirable. Le désir de favoriser impartialement et d'accorder les deux races soudain mélangées lui fit tracer et maintenir un programme d'enseignement où le français et l'anglais se répartissaient également. Les élèves, aussi bien les Irlandais que les Canadiens, s'instruisaient dans les deux langues. Par où l'on voit que le français n'entra pas au Collège d'Ottawa tardivement et tel qu'un intrus. Tranchons la question, cette pensée du fondateur qui s'ouvre intimement au Président du Conseil des ministres, Sir Hippolyte Lafontaine, semble lui attribuer une primauté que les Canadiens-Français ne cèderont jamais pour un plat de lentilles.

Saluons donc en Mgr Joseph-Eugène Guigues l'un des principaux bienfaiteurs de la cause française sur le sol de l'Ontario.

II

L'UNIVERSITÉ CIVILE 1866-1869

A.—LE SENS DE LA CHARTE CIVILE

La seconde phase du collège d'Ottawa s'ouvre à un tournant de notre histoire canadienne, quand l'Union agonise et tombe.

En effet, la session de 1866, la dernière de la politique de 1841, a tout l'air d'un fossoyeur à l'œuvre. La députation canadienne-française surtout, si l'on excepte les libéraux démocrates, loin de s'affliger de la disparition d'un régime qu'elle a toujours estimé "un piège d'infamie", se tourne, allègre et confiante, vers la Confédération qu'elle croit être un "pacte d'honneur". La majorité des membres anglais, lasse d'asservir et contente d'avoir des égaux, attend avec impatience l'inauguration de l'ère nouvelle. Sur la Chambre entière, naguère si tumultueuse, court un souffle d'équité lais-

sant un peu plus d'ordre et un peu plus de paix. (1) Aussi nombre de corps sociaux s'empressent-ils d'utiliser une assemblée ainsi disposée. Ne convenait-il pas, avant de quitter le vieux vaisseau disloqué, de se prémunir de droits et de privilèges qui rendissent plus agréable ou moins périlleuse la navigation sur l'océan encore inexploré et incertain de la Confédération?

Aux écoutes du Parlement et mis en goût par le succès des directeurs du collège de Régiopolis, les Pères Oblats décidèrent de demander une charte d'université. (2) L'heure était délicate; mais elle offrait tout de même d'exceptionnelles chances de réussite.

Quatre institutions d'enseignement supérieur pourvoyaient à l'éducation de la jeunesse ontarienne. C'étaient : pour les Anglicans, Trinity College; pour les Méthodistes, Victoria College; pour les Presbytériens, Queen's College; pour les neutres, l'Université de Toronto. (3)

Le Collège anglais de Régiopolis, devançant son émule de la Capitale, venait de solliciter une charte universitaire. Pendant le débat que cette mesure provoqua, les Chambres, toujours fertiles en arguments d'occasion, inventèrent le principe assez peu progressif d'une seule université par province pour chaque croyance religieuse. Un dogme, trop neuf pour être facilement réductible, et l'université de Régiopolis se dressaient donc à l'encontre du projet des Pères Oblats.

Une seule issue favorable restait: c'était d'alléguer les intérêts des Canadiens-Français du Canada central. Ce motif cadrant à merveille avec la pensée de Mgr Guigues et les besoins de la région de l'Ottawa, les Oblats s'employèrent habilement à le faire ressortir et valoir auprès d'un Parlement où notre race disposait de près de la moitié des votes.

Rien n'est aussi aisément démontrable que cette affirmation.

Le contemporain le plus averti de l'événement que nous étudions, Mgr Duhamel, ne cesse de répéter, *episcopaliter*, je dirai, "*qu'une charte d'université a été demandée et accordée au collège d'Ottawa spé-*

1—*Parliamentary Debates*. July 23d, 1866.

2—Il serait intéressant de prendre connaissance de la requête que les Oblats présentèrent au Parlement lorsqu'ils demandèrent la charte de 1866. Malheusement elle est devenue introuvable.

3—*Parliamentary Debates*.—Legislative Assembly—July 23rd, 1866.

cialement pour l'avantage de la population française." A l'appui de son témoignage, irréfragable en l'espèce, il apporte une preuve que je me fais un devoir de reproduire, tant elle jette de lumière sur la pensée des Oblats et sur la nature de l'Université civile d'Ottawa.

"Voici, écrit-il, en son mémoire de 1902, le document qui fut soumis au parlement pour obtenir la charte universitaire : (1)

"Le collège d'Ottawa occupe le centre d'une région formée par les comtés de Pontiac, d'Ottawa, d'Argenteuil, de Vaudreuil et des Deux-Montagnes, dans le Bas-Canada, et de Lanark, de Renfrew, de Carleton, de Prescott, de Russell, de Grenville, de Stormont, de Dundas, de Glengarry, dans le Haut-Canada.

"En 1860, d'après le recensement de cette même année, la population totale de ces comtés s'élevait à 263,179; la population catholique, à 132,391: la population d'origine française à 75,272.

"En admettant une augmentation de 35 pour cent (35%) on peut évaluer la population totale actuelle (1866) à 355,791; la population catholique à 177,727; la population canadienne-française à 101,617.

"*Cette institution (le collège d'Ottawa) est particulièrement importante pour cette partie du pays, pour la nombreuse population française, qui, sans elle, serait, en une certaine mesure, privée des avantages d'une éducation supérieure.....*" (2)

1—Je tiens cette pièce d'une autre source absolument sûre. "Ce document, paraphé par moi, écrit monsieur l'avocat N., a été remis entre mes mains par le R. P. X. lui-même, lorsqu'il était recteur de l'Université d'Ottawa. En me le communiquant, il me certifia que ledit document était authentique et avait *été imprimé* à la date y indiquée, dans le but d'obtenir l'appui des députés du Parlement canadien, alors en session, pour qu'ils appuyassent le bill demandant l'érection civile de l'Université d'Ottawa". Suit la signature de l'avocat, que j'omets—de même que le nom du recteur—par délicatesse.

2—Statistical Information in reference to the bill before Parlement to grant University powers to the College at Ottawa:

"The College is situated in the centre of the country formed by the counties of Pontiac, Ottawa, Argenteuil, Vaudreuil and Two-Mountains, in Lower Canada, and Lanark, Renfrew, Carleton, Prescott, Russell, Grenville, Stormont, Dundas and Glengarry, in Upper Canada.

"The population of these counties was, according to the census of 1860, 263,179, of whom 75,272 were of French origin, the Catholic population of the said district being then 132,391.

"The present population of these counties may be estimated at 355,791, a 35% increase. This would give a French population of 101,617, or a Catholic population of 177,727.

"""*This institution is particularly valuable to this section of the country particularly to the large French population, who, without it, would in a measure be deprived of the advantages of superior education.....*"

Ottawa, 21st July 1866.

Voilà qui ne manque pas de clarté, n'est-ce pas? mais continuons d'interroger les archives.

Le second document est le récit que nous a laissé le Père Lavoie des démarches qu'il fit auprès du gouvernement, au nom du collège, dans le but d'obtenir la charte universitaire.

Joseph-Théophile Lavoie entra dans la Congrégation en 1860, après avoir étudié le droit à l'Université Laval, Québec. Envoyé en France, à Nancy, pour les épreuves du noviciat et l'acquisition des sciences théologiques, il revint au pays, en 1864, prêtre et religieux. Depuis cette date, il n'occupa que des postes de haute confiance, soit dans l'enseignement: à nos collèges d'Ottawa, de Saint-Boniface du Manitoba, et de Buffalo; soit dans le ministère pastoral: en qualité de supérieur et de curé de nos paroisses de Sainte-Marie de Winnipeg, du Sacré-Cœur de Lowell et des Saints-Anges de Buffalo. En 1906, la maladie qui devait le conduire au tombeau l'arrêta au milieu d'un cours de théologie morale qu'il enseignait aux ecclésiastiques du Séminaire d'Ottawa. A la voix de l'obéissance, il se retira au noviciat de Lachine, près Montréal, et là, en se préparant pieusement à la mort, il rédigea, *avec toute l'attention possible*, (1) les souvenirs qu'il conservait toujours vivaces en sa mémoire de l'événement le plus glorieux de sa carrière. Les voici en entier transcrits de l'original :

" Voici les circonstances dans lesquelles la charte universitaire fut accordée au Collège d'Ottawa, par le Haut et le Bas-Canada.

"C'était, pour le Collège d'Ottawa, une question vitale d'obtenir la charte universitaire avant que la Confédération fût promulguée. Car le vote canadien-français lui était assuré; au moins nous avions raison de le croire. Dans tous les cas, nous pouvions espérer obtenir un vote plus favorable que quand les provinces seraient confédérées, attendu que la majorité serait anglaise alors.

"J'étais préfet des études à cette époque, et je fus chargé de voir les députés catholiques, surtout les Canadiens-Français, afin de les intéresser en notre faveur, car c'est principalement sur les derniers que nous comptions pour obtenir cette charte. Il faut bien remarquer, en effet, qu'il ne s'agissait pas seulement d'avoir une université catholique, puisque nous savions qu'une telle charte avait été

1—C'est le témoignage formel de plusieurs Oblats.

accordée, à peine quinze jours auparavant, à Kingston (Régiopolis), et que le gouvernement s'était engagé à n'accorder *qu'une* université de chaque dénomination, dans chaque province. Mais nous voulions une charte universitaire pour le Collège d'Ottawa, dont bénéficieraient surtout les Canadiens-Français, très nombreux déjà dans la région d'Ottawa, et dont profiteraient également les éleves de langue anglaise.

"Il s'agissait, pour le Collège d'Ottawa, d'obtenir une charte universitaire qui répondît à ses besoins particuliers, c'est-à-dire une charte qui permettrait de placer sur un pied d'égalité les deux langues anglaise et française. C'était, du reste, une nécessité pour le diocèse et une nécessité pour la Capitale d'un état bilingue.

"Je fus chargé d'aller voir les membres du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative. Je vis d'abord M. Chapais qui me dit que nous ne réussirions pas, car M. Donnelly avait pris les devants et avait déjà obtenu une charte universitaire pour Kingston (Régiopolis) en faveur des catholiques, et que c'était une règle de n'accorder qu'une université par province, à chaque dénomination. Je m'adressai alors à M. Hector Langevin qui me répéta la même chanson. M. Cartier en fit autant. Ils parurent tous décidés à laisser l'affaire dans cet état: une université par province pour chaque dénomination.

"Il ne me restait qu'un moyen : c'était de mettre l'affaire entre les mains de l'opposition. Heureusement que je connaissais intimement un sénateur, M. Luc Letellier de Saint-Just. J'allai donc le consulter; je lui fis part des raisons alléguées par le gouvernement. "C'est très bien, me dit-il, je me charge de cette affaire devant le Sénat (ou Conseil Législatif); ce ne sera pas ma faute s'il la rejette." Je lui fis remarquer que la mesure devait être présentée à la Chambre (ou Assemblée Législative) tout d'abord. Il alla trouver lui-même M. Aimé Dorion, chef de l'opposition à l'Assemblée Législative, et me l'amena. Je fis connaître à ce Monsieur, qui me promit son concours, les raisons que je venais d'exposer à M. Letellier.

" A l'Assemblée Législative, le bill fut discuté et amendé à sa première lecture, discuté de nouveau à la seconde lecture, mais ne fut pas amendé, et passa sans discussion à la troisième.

" J'assistais au Conseil Législatif lorsque le bill y fut présenté. On le discuta à sa première et à sa seconde lecture, sans cependant lui faire subir d'amendement.

"M. Luc Letellier de Saint-Just parla pendant une heure et demie. Il fit remarquer, d'abord, que le diocèse d'Ottawa était dans une position particulière, formé, en partie, de Canadiens-Français et en partie de citoyens irlandais, à qui il fallait fournir des prêtres. Mais les populations sont tellement mêlées, dit-il, que des prêtres ne parlant pas les deux langues seraient incompétents pour enseigner la religion dans la plupart des paroisses. De là la nécessité d'avoir une institution apte à former des prêtres parlant les deux langues. Tous les hommes des professions libérales, comme les avocats, les médecins, etc., se trouvent dans le même cas que les prêtres: il leur faut comprendre la langue de leurs clients et de leurs patients.

"Les membres du Conseil opposés au bill soutinrent que la question avait été réglée par le gouvernement, et qu'il ne serait accordé qu'une université par province, pour chaque dénomination. A cela M. Luc Letellier répondit que c'était parfait en règle générale, et qu'il n'y avait pas de règle sans exception; que la capitale d'un état avait bien droit à une université; qu'une capitale comme Ottawa surtout, où le français et l'anglais sont langues officielles, devrait posséder une institution dans laquelle on pourrait étudier ces deux langues et s'en rendre maître. Il le fallait pour les représentants du peuple, c'est évident, pour se comprendre les uns les autres; il le fallait pour les traducteurs des lois et autres documents officiels. Or, cela exige une connaissance approfondie des deux langues, connaissance qui ne peut guère s'acquérir régulièrement que dans une université : donc, l'Université d'Ottawa, où l'on trouve ces avantages, est nécessaire.

"Quel est celui d'entre nous, ajouta-t-il, qui, venant à Ottawa, ne serait pas bien aise de voir étudier ses enfants sous ses yeux et d'être témoin de leur succès en anglais comme en français? Pour ma part, je sais ce qu'il m'en a coûté pour apprendre l'anglais, n'ayant pas eu l'avantage de l'apprendre pratiquement au collège, en même temps que ma langue maternelle. Combien y a-t-il de collèges, au Canada, où l'on enseigne pratiquement les deux langues? Il

n'y en a pas! (1) Cependant,c'est une nécessité, pour chacun de nous, de savoir les deux langues. Or, on ne les sait pas en naissant, mais il faut les étudier, il faut les apprendre; et, pour les apprendre, il faut qu'elles nous soient enseignées. Donc, il nous faut cette Université d'Ottawa, où l'on donne ce double enseignement pratique.

"Messieurs Dorion et autres avaient apporté à peu près les mêmes raisons à l'Assemblée Législative.

" Le bill passa aux deux Chambres sans changement substantiel. Il fut sanctionné, quelque temps après, par le représentant de la reine Victoria. Nous avions ainsi obtenu une institution où Canadiens et Irlandais catholiques pouvaient s'instruire, chacun dans leur langue.

"Je certifie que les faits ci-devant allégués sont vrais et certains.

J.-T. LAVOIE, O. M. I.

" Lachine Locks, 5 février, 1907."

L'examen attentif de ces deux documents fera ressortir le vrai sens de la charte de 1866.

Tout d'abord, remarquons qu'il ne s'agit pas seulement d'obtenir une université catholique: une institution de ce genre vient d'être accordée à Kingston et le gouvernement, pour ne pas troubler ses derniers jours par des luttes scolaires, se retranche derrière l'expédient d'une seule université par province pour chaque croyance religieuse. Les Pères désirent une charte qui permette de placer, sur un pied d'égalité pratique, le français et l'anglais. L'argumentation de Letellier de Saint-Just, leur porte-parole officiel, repose sur ce fait que le collège d'Ottawa, situé dans une ville qui est à la fois le siège d'un diocèse, le centre d'une région, la capitale d'un pays, où vivent mélangés deux peuples de langues différentes, a pour mission d'instruire la jeunesse appelée à remplir le ministère sacré et les fonctions professionnelles et politiques auprès d'âmes, de clients et de citoyens qui ont le droit naturel ou constitutionnel d'être librement entendus en syllabes de France ou en verbes anglais.

A tout le moins, dans l'intention des Oblats et dans la discussion parlementaire, telles que le Père Lavoie nous les a transmises, la situation du français à l'Université d'Ottawa ressemble à celle que la

1—L'orateur parle en 1866.

Constitution de 1867 lui assigne, au Canada, pour ce qui concerne les affaires fédérales. En d'autres termes : *le français est tout à fait chez soi à l'Université d'Ottawa.*

Mais il y a plus. Car personne ne s'imaginera que les éducateurs d'Ottawa se soient vivement préoccupés de garantir, en la future province de l'Ontario, l'existence de la langue anglaise qui n'était nullement menacée. Leur souci a un objet tout autre et bien déterminé. Ils *veulent* une charte dont *bénéficieront surtout les Canadiens-Français,* pour l'excellente raison — à part cent autres— que le 26 juillet ou peu après, les Chambres ont élevé au rang d'université le collège catholique et anglais de Régiopolis. (1) Ils ne craignent pas de déclarer à nos législateurs que le collège d'Ottawa est *particulièrement important pour la nombreuse population canadienne-française qui, sans lui, serait, en une certaine mesure, privée des avantages d'une éducation supérieure.* Ce qui revient à dire: par suite de la création de Régiopolis, les Anglais de tout credo, dans le Haut-Canada, jouissent des bienfaits d'une maison d'enseignement universitaire; seuls les Canadiens-Français en sont privés et en demeureront privés si le Parlement ne se rend pas à la pétition des directeurs du collège d'Ottawa. Ajoutez que c'est un religieux canadien-français qui implore les membres canadiens-français d'une Chambre presque moitié canadienne-française.

Dans ces circonstances de temps et de personnes, après avoir entendu le Père Lavoie et, principalement, après avoir étudié le premier des documents cités, si les députés et les conseillers législatifs ont voté la charte, aux premiers jours d'août 1866, sans clause ni restrictive, ni explicative, nous devons admettre, pour ne pas douter de leur intelligence, qu'ils ont consenti à l'octroyer telle qu'elle avait été demandée, c'est-à-dire *particulièrement dans l'intérêt de la population canadienne-française de la région de l'Ottawa.* Et il demeure établi que l'Université civile d'Ottawa, autant par la sanction du Parlement que par le vouloir des fondateurs, *appartient plus aux Canadiens-Français qu'à l'étément anglais. Le français s'y trouve plus chez-soi que la langue anglaise.*

Sans doute, les Oblats, qui ont le sens des réalités, souhaitent une institution où Canadiens-Français et Anglais s'instruiront chacun

---

1—L'Université de Régiopolis ne s'est pas développée.

dans leur langue. Toutefois, *depuis 1866 surtout*, dans l'Université *dualiste* d'Ottawa, la *priorité dans les droits* et, conséquemment, *la priorité dans la direction* reviennent aux Canadiens-Français. Il y a peut-être quelque courage à le dire,mais c'est la vérité. Et faut-il, pour ménager les susceptibilités et en présence des désirs ambitieux du Magyar, pallier sans cesse les titres certains des Habsbourgs?

B.—L'APPLICATION DE LA CHARTE.

Au mois de septembre de cette année même l'Université reprit l'allure du collège. Quiconque peut le lire dans le cent-troisième numéro du *Canada d'Ottawa*: «Les classes de l'Université d'Ottawa (ci-devant collège Saint-Joseph) s'ouvriront le premier septembre. *Le cours sera le même que par le passé.*»

Le programme des études ne subit aucune modification notable jusqu'en 1874, date de la mort de Mgr Guigues. Et pour cause.

L'on se rappelle les difficultés que l'évêque eut à surmonter au sujet de certaines nominations de maîtres exclusivement anglais; l'on connait beaucoup moins, à coup sûr, celles qu'il dut combattre pour maintenir intègre le territoire soumis à sa juridiction. Peu de temps avant sa mort, il suppliait Mgr Taschereau de ne pas acquiescer aux empiètements du métropolitain de Toronto. La raison qui le fait agir, c'est que la division du diocèse d'Ottawa, telle qu'elle est projetée, entraînerait nécessairement l'annexion des paroisses ontariennes à la province ecclésiastique anglaise et causerait, par là, "*un malheur très grand à la population canadienne-française considérable qui se trouve sur la rive droite de l'Ottawa.*" (1)

Or, je le demande, si Mgr Guigues n'eût pas été disposé à donner à la portion française de son troupeau tout ce qu'elle était en droit d'espérer, tant au point de vue religieux que sous le rapport intellectuel, se fût-il imposé, aux approches de la mort, de la protéger même contre des collègues dans l'épiscopat? A quoi lui eût servi de dresser un mur contre l'anglicisation du dehors, s'il eût été prêt à abandonner à celle du dedans et ses paroisses et son collège? L'appel suprême qu'il jette à la plus haute autorité religieuse du Canada

---

1—Paroles de Mgr Guigues citées par Mgr Taschereau dans une lettre à Mgr Duhamel.

ne montre-t-il pas avec quel zèle il s'opposait à l'invasion? Et le fait que l'on attendit 1874 pour effectuer le "grand dérangement", d'où sourdent à peu près tous les troubles d'aujourd'hui, ne laisse-t-il pas voir assez de quelle volonté d'airain il eût combattu tout système tendant à détruire l'équilibre qu'il avait établi et qui régnait depuis vingt-six ans au collège et à l'Université d'Ottawa?

Les Oblats, ses héritiers et ses confidents, le savaient mieux que personne. Aussi bien, l'admiration, l'amour, et la fidélité qu'ils devaient à leur illustre frère les préservèrent-ils d'abattre, sur une tombe encore tiède, le monument érigé au prix de tant de peines, de travaux, d'angoisses et de sacrifices.

Les changements de 1874 n'altérèrent pas *substantiellement* le principe de l'Université. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter le mémoire de 1902 et la lettre d'un ami du Père Lavoie.

"En 1874, écrit Mgr. Duhamel, pendant la vacance du siège épiscopal d'Ottawa, les supérieurs des Oblats et les directeurs de l'Université d'Ottawa, dans le but d'attirer plus d'élèves irlandais, qui, généralement, n'aiment guère à apprendre et surtout à parler le français, pour faciliter aux Canadiens-Français l'étude de l'anglais, décidèrent de choisir l'anglais comme langue officielle de leur établissement et de donner l'enseignement classique en cette langue, celui de la philosophie, du droit canonique, de l'Ecriture sainte devant être en latin, tout en donnant *un cours de langue française aux élèves canadiens-français et aux Irlandais* qui seraient disposés à le suivre."

L'ami du Père Lavoie, racontant par le menu le même fait, s'exprime ainsi à la date du 12 avril 1907:

"En 1874, lorsque fut modifié notre cours d'études au collège d'Ottawa (appelé alors collège Saint-Joseph), je terminais ma sixième année de résidence en cette maison, comme professeur. Je ne sais pas qui avait suggéré au R. P. Tabaret, notre supérieur, l'idée de changer le cours. Toujours est-il qu'il nous réunit un jour (tous les Pères employés au collège) pour nous faire part de son projet. Si je me rappelle bien la chose, il s'agissait d'abandonner l'usage des deux langues (anglaise et française) pour la traduction des auteurs latins et grecs, et de faire toutes ces traductions en anglais. Il nous demanda de réfléchir et de nous tenir prêts à donner, à une prochaine réunion, nos vues sur le projet.

"J'écrivis à cette occasion un plaidoyer en faveur du maintien de la langue française de préférence à la langue anglaise pour notre cours classique,—prétendant que la population de langue française appréciait mieux que celle de langue anglaise les avantages d'un cours classique. Je me rappelais bien avoir lu et probablement aussi écrit dans les journaux dix ans avant cela (1864), qu'on aurait dû faire d'Ottawa et de ses environs une province qu'on aurait appelée le Canada Central,—et alors on nourrissait l'espoir de créer une province catholique et française de ce Canada Central. Après nous avoir écoutés, le P. Tabaret nous dit: "Eh bien, puisqu'il y a divergence d'idées, nous allons faire venir le provincial pour qu'il règle lui-même la question." Le R. P. Antoine vint de Montréal, nous vit en particulier et tâcha de nous faire voir que notre système d'enseignement était impossible. Il l'était en effet: nous avions peu d'élèves, 5 ou 6 par classe, dans le cours classique. Il y avait dans chaque classe des élèves de langue anglaise et plus de langue française,—mais le trouble venait des élèves de langue anglaise qui ne comprenaient pas le français, et on les obligeait, dans la classe donnée par le professeur de langue française, à traduire le latin et le grec en français qu'ils ne comprenaient pas.

"On adopta le nouveau plan d'études,—feu le P. Prévost (le Docteur) (1) fit imprimer des milliers de prospectus. On envoya des Pères aux Etats-Unis pour faire des recrues. . On réussit ainsi à accroître le nombre de nos élèves. Je vous ai dit dans une autre lettre qu'après notre première réunion où j'avais protesté contre l'abandon du français, le P. Tabaret était venu me trouver à ma chambre avec le cahier des délibérations de la maison et, m'indiquant des pages écrites de sa main, il me dit : "Lisez cela et vous verrez que je partage votre opinion, ou que je la partageais. Le P. Ryan avait voulu éliminer le français du cours classique et je m'y suis opposé pour les raisons que j'ai énumérées dans ces pages."

De l'analyse de ces deux pièces, il appert que les Oblats cherchent l'issue d'une situation compliquée et pénible.

Il n'y a pas à se le dissimuler, la traduction des classiques grecs et latins faite simultanément, en français et en anglais, par les élèves d'une même classe, impliquait des inconvénients réels. Mainte-

1—Philémon Prévost avait pratiqué la médecine avant d'entrer chez les Oblats.

tenant que l'institution avait grandi et s'était affermie, un programme s'imposait plus conforme aux saines méthodes d'enseignement que celui des origines. D'un côté, les élèves de langue anglaise n'aimaient guère le français ; d'autre part, les Canadiens-Français, plus souples et plus ouverts, offraient une résistance moindre à l'anglais, qui, du reste, leur était nécessaire à un certain degré. Ceux qui avaient à résoudre le problème désiraient plus d'élèves, meilleures finances et la paix intérieure. Ils ne manquaient ni d'intelligence, ni de savoir. La fascination que la qualité de sujet britannique exerce sur certains esprits, même de valeur, les portant à outrer la nécessité de la connaissance de l'anglais, un peu d'assoupissement patriotique eurent-ils une part d'influence sur les tergiversations de quelques Pères Oblats? L'arbitre du différend, nouvellement arrivé chez nous, avait-il déjà acquis l'expérience des choses canadiennes? Autant de questions toutes naturelles à qui recherche les causes des événements. Quoi qu'il en soit, et malgré des protestations qui ne se turent jamais, le règlement dont parle Mgr Duhamel fut statué et mis en vigueur.

En même temps qu'il perdait du terrain, le français s'affirmait; car deux cours *obligatoires* de langue française demeuraient: l'un pour les élèves canadiens-français, l'autre pour les élèves de langue anglaise. Et contre ce *status*, aucune tendance hostile ne prévalut jamais.

Tel fut le coup d'état de 1874 : un simple règlement provisoire (1) que la complexité des choses imposa, peut-être toute seule, à la mentalité des hommes et contre lequel les Oblats réagirent dès que leurs ressources et la connaissance plus approfondie des multiples problèmes de race le leur permirent raisonnablement.

1—Ainsi que nous le verrons encore mieux dans la suite.

III

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE, 1889

L'élévation du collège d'Ottawa à la dignité d'université catholique couronne l'œuvre de l'épiscopat français dans la vallée de l'Outaouais.

En 1868, les Pères du IVe Concile de Québec, se basant sur le principe des nationalités, avaient partagé l'Eglise canadienne en trois vastes provinces: celle de Québec, pour les Canadiens-Français; celle de Toronto, pour les Anglais; celle de Saint-Boniface, pour les Sauvages convertis. (1) Les évêques de la province anglaise requirent sur le champ la partie du diocèse d'Ottawa qui se trouve comprise dans les limites civiles de l'Ontario; mais un obstacle à peu près insurmontable traversait leurs vues. (2) La population canadienne-française s'était si prodigieusement accrue sur les rives de l'Outaouais qu'elle dépassait en nombre, ou peu s'en fallait, les catholiques de langue anglaise. Les Pères du concile décidèrent donc, en vertu du principe : *la discipline ecclésiastique suit la langue et les mœurs*, de laisser le diocèse de Mgr Guigues attaché à la province de Québec.

La mort du premier évêque d'Ottawa, survenue six ans plus tard, parut une occasion propice pour un second essai de mainmise sur le vignoble désiré. Mgr Taschereau, qui était chargé en qualité de métropolitain de pourvoir à la vacance du siège, manda, le 17 février 1874, au cardinal Barnabo, alors Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, que la division du diocèse d'Ottawa, telle que la proposaient les prélats anglais, lui paraissait inopportune et nuisible au progrès de la foi. Après avoir rappelé la décision du IVe

---

1—L'Acadie avait son archevêque depuis 1852.

2—J'ai puisé l'historique du diocèse d'Ottawa aux sources les plus authentiques : un mémoire présenté par Mgr. Duhamel, en 1897, au cardinal Lédochowski, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, et une Lettre collective des évêques de la Province ecclésiastique de Québec, adressée au Saint Père en 1879.

Concile de Québec et la prière dernière de l'évêque défunt, il poursuivait en ces termes : "Les statistiques officielles montrent que les Canadiens-Français se multiplient rapidement dans la région de l'Outaouais au lieu que les catholiques de langue anglaise diminuent. L'on peut prévoir le jour où presque tout le diocèse sera devenu canadien-français, même la partie située dans la province de l'Ontario. Si donc une division devient nécessaire, le diocèse du sud, non moins que celui du nord, devra probablement être attribué à la province ecclésiastique de Québec." (1) Rome laissa les choses en l'état et choisit un Canadien-Français pour succéder à Mgr. Guigues.

L'archevêque Lynch n'était pas homme à se désister facilement de ses desseins. Le jour du sacre de Mgr Duhamel, il déclarait hautement qu'il réclamerait l'évêque d'Ottawa pour suffragant. Aux intentions et aux offres alléchantes des évêques de Toronto, Mgr Duhamel opposa toujours le refus le plus catégorique, "*parceque*, disait-il, *le diocèse qu'il avait hérité de Mgr Guigues devenait de plus en plus canadien-français.*"

1— I. Diocèse d'Ottawa.

		Pop. cath. totale	Cath. fr.	Cath. angl.
En 1861		72,355	34,765	37,590
En 1871		92,547	54,987	37,560
De 1861 à 1871,	augmentation cath. totale		20,192	
	augmentation cath. fr.		20,222	
	diminution anglaise		30	

II. Partie ontarienne du diocèse d'Ottawa.

En 1861		40,016	15,205	24,811
En 1871		50,427	26,116	24,311
De 1861 à 1871	augmentation cath. totale		10,411	
	augmentation cath. fr.		10,911	
	diminution anglaise		500	

III. Partie québecoise du diocèse d'Ottawa.

En 1861		32,339	19,560	12,779
En 1871		42,120	28,871	13,249
De 1861 à 1871	augmentation cath. totale		9,781	
	augmentation cath. fr.		9,311	
	augmentation cath. angl.		470	

Ces chiffres accompagnent la lettre de Mgr Taschereau au cardinal Barnabo.

En 1875, les évêques de la province de Toronto se réunirent en concile. Naturellement, ils renouvelèrent leur vœu habituel et, cette fois, ils le présentèrent au Pape, sous forme de supplique. Il n'y a pas d'indices, à ma connaissance, que Pie IX ait pris en considération sérieuse cette nouvelle instance. Mais les évêques de Québec ayant demandé à la Propagande, en 1878, l'érection du vicariat apostolique de Pontiac, la pétition des Pères du 1er Concile de Toronto fut exhumée comme contre-thèse. Mgr. Taschereau et ses suffragants repliquèrent par une lettre magistrale qui mit fin à la contestation.

"Le Canada, (1) pays franco-anglais, a pour Capitale la ville d'Ottawa. A ce titre, cette cité n'appartient guère plus à une province qu'à une autre ; elle jouit d'une sorte d'autonomie morale qui la revêt d'un aspect unique et incommunicable. Il est donc bien naturel qu'elle brigue le rang de métropole ecclésiastique. Qui ne voit les fruits inappréciables que l'Eglise recueillerait si le nouvel archevêque régnait sur un territoire qui s'étendît dans les deux *plus importantes provinces canadiennes*? Acquérant, grâce à une situation privilégiée, la connaissance parfaite *des deux groupes catholiques* et *des deux peuples du Canada*, il lui serait facile de répondre à bon escient aux questions complexes que les membres fédéraux ne manqueront pas de poser touchant la religion. L'influence salutaire que *les évêques de la province si catholique de Québec* ont exercée de tout temps auprès des représentants du roi de France ou de la Couronne britannique rejaillirait sur sa personne, la grandissant, en prestige et en autorité, aux yeux d'un Parlement avec qui il aurait nécessairement à entretenir des relations variées et nombreuses.

"Les Seigneurs de Toronto désirent, pour l'uniformité de la discipline religieuse dans l'Ontario, que la partie méridionale du diocèse d'Ottawa rentre sous leur juridiction. Ils oublient la règle fondamentale que la majorité du IVe Concile de Québec évoqua lorsqu'elle eut à déterminer à quelle province ecclésiastique serait dévolu le diocèse de Mgr Guigues. Aujourd'hui comme alors, les Canadiens-Français croissent avec rapidité dans la vallée de l'Outaouais, tandis que les catholiques de langue anglaise déclinent numérique-

---

1—Je me borne à exprimer la pensée de cette lettre.

ment d'année en année. Les deux parties du diocèse, de leur poids naturel, s'éloignent de Toronto : elles gravitent vers Québec à qui, pour le bien de leurs populations, elles doivent demeurer soumises jusqu'à ce qu'il plaise au Saint-Siège de rendre leur union indissoluble en les couvrant du pallium sacré. Au moins serait-il sage de ne rien innover avant que le recensement de 1881 ait établi la proportion des nationalités.

"Quoi qu'en disent les mêmes Seigneurs, il n'y a pas raison de redouter—l'expérience l'a démontré—que la différence des relations entre l'Eglise et l'Etat dans les provinces civiles de Québec et de l'Ontario complique l'administration du diocèse d'Ottawa. Mais il est manifeste que tout démembrement, plaçant, en face l'un de l'autre, deux sièges épiscopaux, n'accommodera en rien les peuples qui habitent aux extrémités du diocèse actuel."

La suite fit voir quelle importance Rome attachait à ce raisonnement. En 1882, elle formait le vicariat apostolique de Pontiac et décidait d'organiser, en temps convenable, la province ecclésiastique du Canada central. En 1886, Mgr Duhamel était nommé premier métropolitain d'Ottawa.

Le principe de l'adaptation de la discipline catholique à la langue et aux mœurs des fidèles sortait victorieux de la lutte. L'Eglise d'Ottawa, préservée pour jamais du régime anglais de Toronto, évoluerait désormais, en liberté, dans le sens de sa nature principalement canadienne-française.

Or, pendant que Rome arbitrait ce litige, Mgr Duhamel s'efforçait d'obtenir la reconnaissance canonique de l'université civile d'Ottawa. On voit tout de suite ce qu'il devait demander pour ne pas dévier de la thèse exposée tant de fois aux autorités romaines.

L'archevêque d'Ottawa "supplie le Saint-Siège d'élever le collège d'Ottawa au rang d'Université catholique *pour les fins que les fondateurs avaient en vue lorsqu'ils l'établirent.*" (1) Selon lui "le collège d'Ottawa a obtenu de l'Etat sa charte d'université, pour l'avantage particulier de la population catholique française d'Ottawa et des comtés avoisinants». Pénétré de cette conviction, «l'archevêque d'Ottawa ne demande jamais autre chose qu'une université catholique

---

1—A moins d'indication contraire, les passages placés entre guillemets, qui vont suivre, sont extraits du Mémoire de 1902.

pour l'utilité des catholiques, particulièrement des catholiques canadiens-français de la province ecclésiastique d'Ottawa dont le territoire est beaucoup plus grand dans Québec que dans Ontario. Il recherche l'appui des évêques canadiens-français plutôt que celui des évêques de l'Ontario, précisément parceque l'Université d'Ottawa doit offrir particulièrement ses bienfaits aux élèves canadiens-français. (1) La pensée de faire du collège une université anglaise, et surtout une université irlandaise, ne lui vient jamais à l'esprit ; il ne soupçonne même pas que certains Irlandais manifesteront de semblables prétentions. Entre lui et Rome, il n'est jamais question d'université anglaise. *"L'Archevêque d'Ottawa n'a donc jamais demandé et personne n'a demandé une université anglaise."*

Le Saint-Siège, qui venait de constituer la province ecclésiastique d'Ottawa dans l'intérêt des Canadiens-Français, était préparé à comprendre un langage si bien adapté à sa manière de voir. Pour refuser ce qui lui était demandé, il lui eût fallu se déjuger. En tout cas, s'il conférait ce qu'on ne sollicitait pas, devait-il le dire. "Si le Saint-Siège avait voulu que l'Université d'Ottawa devînt anglaise, il l'aurait certainement fait savoir par un document quelconque, puisque la charte civile avait été accordée principalement en vue des Canadiens-Français." Notez qu'entre le bref de l'érection de

---

Archevêché de Québec, le 26 février 1881.

1—"Considérant que le Collège d'Ottawa a obtenu, en 1866, du Parlement du Canada, un acte d'incorporation par lequel il est revêtu des pouvoirs d'une université;

"Considérant que, en 1879, Sa Grandeur Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, a reçu par écrit de son Eminence le Cardinal Simeoni, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, la faculté pour le dit collège d'user de tous les droits civils acquis :

"Nous soussignés, Archevêque et évêques de la province ecclésiastique de Québec, reconnaissons pour ce qui nous concerne les dits pouvoirs et en approuvons l'exercice qui ne saurait nuire à l'Université Laval et dont on pourra attendre un bon résultat, surtout lorsque le Saint-Siège aura permis la collation des grades en théologie, en droit canonique, etc., par le dit collège.

(Signé) E.-A., Archevêque de Québec.
" L.-R., Evêque des Trois-Rivières.
" Jean, Evêque de St-G. de Rimouski.
" Edouard-Charles, Evêque de Montreal.
" Antoine, Evêque de Sherbrooke.
" J.-Thomas, Evêque d'Ottawa.
" L.-Z., Evêque de St-Hyacinthe.
" Dom., Evêque de Chicoutimi.

l'Université et l'approbation des constitutions, deux longues années s'interposent, pendant lesquelles Mgr Duhamel écrit à Rome : "Il n'y a rien dans les statuts qui vont être incessamment soumis à l'approbation du Saint-Siège qui fasse de l'Université d'Ottawa une université anglaise."

De fait, "il n'y a absolument aucune expression dans les constitutions ou statuts concédés par le Saint-Siège à l'Université d'Ottawa qui puisse donner l'idée que Sa Sainteté ait voulu en faire une université anglaise. Toujours elle est appelée uniquement université catholique. Il n'est jamais dit, ni dans le Bref, ni dans les constitutions, que l'enseignement sera transmis dans une langue plutôt que dans l'autre. Le Saint-Siège a bien voulu donner des constitutions propres pour les facultés de philosophie, de théologie, de droit canonique, mais il a laissé aux autorités universitaires de régler le détail des programmes à suivre dans le cours classique comme dans le cours commercial."

Telle est donc la vérité : "Sa Sainteté, le Pape Léon XIII, a fait du collège d'Ottawa une université catholique ; cette université catholique a été érigée pour la province ecclésiastique d'Ottawa. En accordant au dit collège la reconnaissance canonique, Sa Sainteté n'a pas voulu enlever aux Canadiens-Français les droits déjà acquis ; il n'a jamais, par conséquent, été dans son intention d'ériger une université anglaise à Ottawa."

L'épithète glorieuse de catholique ne change pas la destination primitive de l'Université d'Ottawa ; elle la consacre et lui assure cette stabilité que l'Eglise communique à tout ce qu'elle touche et bénit.

Ce qui indique bien que les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques françaises et des provinces de Toronto et de Kingston ne l'entendaient pas autrement, c'est l'attitude qu'ils prirent en cette affaire de l'Université. Les premiers,—à leur tête, la cardinal Taschereau,— assistèrent nombreux à l'inauguration qui eut lieu en octobre 1889. Les seconds, au contraire, se tinrent à l'écart. "Quoiqu'ils eussent tous été invités à ces fêtes, les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Toronto et de Kingston brillèrent par leur absence. Le bref de l'érection canonique de l'Université d'Ottawa, leur apprenant qu'ils pouvaient

affilier leurs collèges, leur avait été envoyé en temps opportun. Plusieurs n'en ont pas même accusé réception. L'absence de ces prélats à été fort remarquée.

"Si cette Université avait pu être considérée comme université anglaise, j'en ai connu parmi ces évêques qui se seraient fait un devoir de venir le dire publiquement."

Plus d'une fois, Mgr Duhamel dut se disculper, auprès des évêques canadiens-français qui avaient appuyé sa demande pour obtenir la reconnaissance canonique de l'Université d'Ottawa, de la grande tolérance avec laquelle il acceptait le règlement de 1874. Les évêques anglais de l'Ontario, eux, ne jugèrent pas même à propos de se prévaloir du privilège, qui leur avait été accordé, d'affilier leurs collèges à l'Université, même après que les derniers empêchements légaux eurent été levés à l'initiative de la Congrégation des Oblats. "N'est-ce pas une preuve très probante, écrit Mgr Duhamel, que ces vénérés Prélats n'ont jamais compris que l'Université d'Ottawa avait été érigée canoniquement pour l'avantage exclusif de la population de langue anglaise"? Et il ajoute: "Il n'est pas nécessaire de dire que les catholiques anglais, pas plus que leurs évêques, n'ont jamais témoigné les prétentions exorbitantes des vingt-quatre signataires du mémoire adressé, en 1901, au Supérieur Général des Oblats et au Délégué apostolique, Mgr Falconio."

Je ne puis résister à l'envie de donner un spécimen de l'argumentation des Vingt-Quatre. Pour prouver "d'une façon concluante" que l'Université d'Ottawa était surtout destinée à répondre aux besoins des catholiques anglais de l'Ontario, ils citent le passage suivant du Bref apostolique : "Nous voulons que l'archevêque d'Ottawa et ses successeurs remplissent les fonctions de Chancelier apostolique et qu'ils veillent, ainsi que les évêques des provinces ecclésiastiques d'Ottawa et de Toronto (et de Kingston) (1) qui auront affllié leurs séminaires, leurs collèges, leurs autres établissements d'éducation à l'Université, à l'intégrité de la doctrine qui doit y être enseignée "

1—Le Bref, qui est du 15 février 1889, ne parle que de Toronto pour l'excellente raison que la province ecclésiastique de Kingston n'existait pas encore. Elle fut créée en juin 1889.

Tout d'abord, il saute aux yeux que pas un mot de cet extrait ne mentionne les catholiques anglais ; mais passons. L'archevêque d'Ottawa occupe un rang tout à fait exceptionnel. Non moins que les évêques des provinces de Toronto et de Kingston, les évêques de la province d'Ottawa reçoivent la faculté d'affilier leurs collèges à l'Université. Or l'archidiocèse et la province ecclésiastique d'Ottawa s'étendent principalement dans la Province civile de Québec. Au moins faudrait-il conclure que les catholiques canadiens-français et anglais d'une zone considérable de la Province de Québec jouissent des mêmes droits que les catholiques anglais et canadiens-français de l'Ontario. Mais si l'on réfléchit attentivement à la différence que le Bref établit entre l'archevêque d'Ottawa, Chancelier apostolique, et les autres évêques, simples surveillants de la doctrine, l'on verra la supériorité des titres du premier sur ceux des seconds. En effet, l'Université d'Ottawa, c'est le collège d'Ottawa, l'œuvre de Mgr Guigues et des Oblats; ce n'est pas du tout une confédération de plusieurs maisons d'enseignement, telle l'Université du Manitoba. Elle peut s'affilier des collèges; mais ceux-ci n'en deviennent pas, par le fait de l'affiliation, partie essentielle ou intégrante. Conçoit-on aisément une université tirant sa raison d'être de son objet secondaire? un archevêque demandant que son collège diocésain soit reconnu comme université catholique en faveur de deux provinces ecclésiastiques étrangères? un chancelier qui évincerait d'office la jeunesse de son diocèse au profit de jeunes gens qu'il n'est pas tenu d'instruire? Mgr Duhamel dépouillant ses sujets au bénéfice des catholiques anglais des provinces de Toronto et de Kingston?

Non, non, la vérité n'a pas de ces incohérences ridicules. La création de l'Université catholique d'Ottawa n'est que le terme naturel d'un mouvement migratoire irrésistible. Lorsque la Providence, qui meut les peuples aussi bien que les individus, attira dans la vallée de l'Ottawa une colonie canadienne-française, l'Eglise du Canada ne formait encore qu'une seule province ecclésiastique. Ses évêques, obligés d'embrasser, en leur zèle apostolique, toutes les parties du pays, avaient plus facilement de ces aperçus d'ensemble qui favorisent les visions d'avenir. Dans l'essai de colonisation entrepris par leur race sur les deux rives de l'Outaouais, ils devinèrent

tout de suite une œuvre sérieuse et durable et ils n'hésitèrent pas à fixer un évêque, au Canada central, pour que les brebis émigrées n'eussent pas à souffrir de l'éloignement du pasteur. Le flot d'immigration s'accélérant, bientôt le diocèse de Mgr Guigues fut peuplé surtout de Canadiens- Français. Toutefois, n'eût été le refus énergique que les évêques canadiens-français, forts du principe "la discipline ecclésiastique suit la langue et les mœurs" opposèrent aux aspirations de la province de Toronto, la rive sud de l'Outaouais serait sans doute devenue un archidiocèse anglicisateur, au grand détriment de l'Eglise et des Canadiens-Français. Rome, pour qui la vérité, dès qu'elle est vue, sert invariablement de mobile et de phare, éclairée sur l'état du diocèse d'Ottawa, constitua province autonome la chrétienté en tutelle. Trois ans après, lorsqu'elle décorait du titre de catholique l'Université, elle ne faisait que continuer et couronner glorieusement la politique d'un demi siècle. Au point de vue catholique donc, plus encore que civilement, à l'Université d'Ottawa, la prépondérance revient aux Canadiens-Français. Sans doute, cette institution peut s'affilier les collèges anglais—ou canadiens-français, tel le collège de Sudbury—des provinces de Toronto et de Kingston ; mais cela tient au centre d'où elle rayonne et ne prouve rien autre que la largeur de vue, le zèle désintéressé et l'éminente délicatesse du clergé de race française qui se plie aux exigences des âmes plutôt qu'il ne plie les âmes à ses goûts.

Si la population canadienne-française n'eût pas fait montre de cette condescendance excessive, qui est le défaut endémique des races chevaleresques, elle n'eût pas souffert aussi longtemps de l'arrangement provisoire de 1874. Est-ce à dire qu'il fallût la pression du public canadien-français pour ramener les directeurs de l'Université à l'application plus équitable du bilinguisme ? A Dieu ne plaise. Mais pour briser une coutume, remonter un courant, heurter de front des tendances criardes, peut-être bien qu'un certain aiguillonnement venant du dehors n'était pas de trop. Certes, l'idée française eut toujours ses fidèles dévots à l'intérieur du collège. Quand le Père Martinet, en son acte de visite de 1891, écrivait: "Nous nous faisons un mérite d'enseigner l'anglais et le français, la littérature anglaise et la littérature française avec une égale perfection", on

sent qu'il se conforme à une mentalité irréductible et qu'il rappelle à l'ordre les tenants d'une doctrine étroite et mesquine. Pour lui, le système alors en vigueur est un *règlement.*

Aussi, les RR. PP. Constantineau, Gervais et Antoine, de l'Université, le R. P. Harnois, de notre juniorat d'Ottawa, le R. P. Jodoin, provincial, cédèrent-ils, en réhabilitant le français, au désir unique d'apporter à un règlement caduc une amélioration devenue inévitable. (1)

Depuis lors, 1901, avec ses deux cours parallèles anglais et français, l'œuvre de Mgr Guigues *offre vraiment les mêmes avantages aux deux populations de l'Ottawa.*

J'ai assisté maintes fois aux solennelles réceptions des personnages de marque qui daignent visiter l'Université d'Ottawa. J'ai entendu, sous l'ample coupole, résonner le langage de France et l'idiome de la Grande-Bretagne. Naturellement, les accents de ma langue m'ont paru plus doux parcequ'ils venaient de ma mère ; mais je n'ai pas trouvé discordant, ni personne de ma race, le parler de mes coreligionnaires anglais. Pourquoi ceux-ci ne jugeraient-ils pas et ne sentiraient-ils pas de même? Dans une université catholique, il y a place pour deux peuples et pour deux langues, pourvu que l'esprit de charité qui descend du Christ Jésus unisse les intelligences et les cœurs.

CONCLUSION

Les déclamations qu'il nous a été donné d'entendre souvent, depuis une quinzaine d'années, au sujet de l'Université d'Ottawa, devaient nécessairement sonner faux dès que la vérité élèverait la voix pour rétablir les événements. Car, pas plus en histoire que dans les autres sciences, l'on n'affirme ce que l'on voudrait qui soit. Ce qui est, voilà l'objet de l'esprit, et, avant de parler du passé, encore convient-il de le connaître. Si l'on se fût avisé de chercher, la pensée de Mgr Guigues, la documentation présentée au Parlement

---

1—En 1901, le R. P. Constantineau était recteur de l'Université. Son terme d'office expiré, il devint provincial des Oblats du Texas et du Mexique. Le R. P. Antoine lui a succédé à ce poste de confiance. Le R. P. Gervais, qui remplissait la fonction de préfet des études, devint par la suite recteur de l'Université.

de 1866, la règle qui présida à la formation de la province ecclésiastique d'Ottawa et guida Mgr Duhamel et les évêques canadiens-français dans la demande qu'ils firent à Rome d'élever le collège des Oblats au rang d'Université catholique, n'étaient pas tellement enfouies sous leur couverture de poussière qu'elles fussent introuvables. Comment eût-on soutenu que l'Université d'Ottawa avait été fondée uniquement en vue de l'Ontario, quand les lettres de Mgr Guigues, la charte civile et le Bref apostolique lui déterminent une immense sphère d'influence dans la province de Québec? Mgr Guigues écrit confidentiellement à Sir Hippolyte Lafontaine, Président du Conseil des ministres: "Le collège d'Ottawa a été fondé dans l'intérêt du bas-Canada plutôt que dans celui du haut-Canada"; les Pères Oblats déclarent aux Chambres de 1866 que "le collège d'Ottawa est particulièrement important pour la nombreuse population française qui, sans lui, serait, en une certaine mesure, privée des avantages d'une éducation supérieure"; les évêques de Québec, avec la haute approbation de Rome, organisent une province ecclésiastique, au Canada central, dans le but de laisser les Canadiens-Français au propre essor de leur nationalité; Mgr Duhamel "ne demande pas autre chose à Rome qu'une université catholique pour l'avantage des catholiques, particulièrement des catholiques canadiens-français:" qui oserait prétendre que le collège d'Ottawa fut investi des pouvoirs universitaires civils et catholiques pour l'usage exclusif ou principal des catholiques anglais? A défaut d'une documentation historique réelle et sérieuse, la psychologie la plus élémentaire eût dû préserver de l'invraisemblable les auteurs du mémoire de 1901. Des évêques et un clergé français et canadien-français, au prix d'énormes sacrifices, établissent, dans un centre surtout canadien-français, une maison d'enseignement supérieur: ils penseront tout d'abord à favoriser la jeunesse anglaise des diocèses limitrophes et de ceux qui sont plus éloignés ! qui le croira? La race française n'a jamais connu l'opprobre d'une telle aberration patriotique.

Elle ne mérite pas non plus d'être accusée de chauvinisme, parcequ'elle s'efforce de sauvegarder l'un de ses meilleurs châteaux-forts.

Le territoire pour lequel la charte universitaire civile fut particulièrement demandée comprend : dans Québec, les comtés de Pontiac, de Labelle, de Wright, d'Argenteuil, de Vaudreuil, des Deux-

Montagnes; dans l'Ontario, les comtés de Lanark, de Renfrew, de Carleton, de Prescott, de Russell, de Grenville, de Stormont, de Dundas, de Glengarry et d'Ottawa. Le nombre des catholiques de ces circonscriptions s'élève à 278,233 dont 207,991 sont canadiens-français; ce qui donne à ceux-ci une majorité de 137,749. (1) Le Bref apostolique assigne à l'Université, comme champ d'irradiation, la province ecclésiastique d'Ottawa. Là, les Canadiens-Français dépassent de 122,757 leurs coreligionnaires de langue anglaise. (2) A ce dernier territoire, l'on pourrait ajouter les diocèses adjacents de physionomie canadienne-française d'Alexandria et du Sault Sainte-Marie. Les Canadiens-Français seraient alors de 130,246 plus nombreux que les catholiques anglais. Si l'on veut considérer, avec le territoire normal de l'Université, les provinces de Toronto et de Kingston, l'on aura 588,910 catholiques, parmi lesquels 297,579 Canadiens-Français; donc une majorité de 6,248 pour ces derniers. Ecartons un moment les catholiques de la province d'Ottawa qui habitent Québec pour ne compter que les catholiques de l'Ontario. Il y a 202,442 catholiques canadiens-français contre 282,555 catholiques de langue anglaise. Que vaut donc l'argument sonore au nom duquel l'on revendique, en certains milieux, la direction pleine et entière de l'Eglise ontarienne? "Ontario est une province catholique anglaise," va-t-on répétant sans cesse. Cela n'est plus vrai. Ontario est une province anglaise protestante, soit; une province catholique anglaise, du tout. Il faut le dire et le répéter: l'Ontario catholique est anglo-français. Voici donc deux groupes se partageant l'Eglise dans une province civile : l'un et l'autre ont le besoin pressant d'une université. Les Canadiens-Français doivent au moins avoir le droit de garder ce qu'ils ont créé et maintenu pour leur avantage particulier. Au demeurant, il a été démontré, mathématiquement, par une brochure publiée à l'époque du Concile plénier de Québec, qu'une université anglaise ne courrait que les chances d'une faillite, si elle ne se fixait pas au cœur même de la population

---

1—Dans les comtés désignés de l'Ontario, les Canadiens-Français ont une majorité de 54,209.

2—Dans la seule partie ontarienne du diocèse d'Ottawa les Canadiens-Français ont une majorité de 43,718.

anglaise : à Toronto, à Hamilton ou à n'importe quel endroit, pourvu que ce ne fût pas dans l'Ontario français ni sur les frontières de la province de Québec.

Il convient, a-t-on dit, qu'Ottawa, ville importante de l'Ontario, possède une université anglaise. Comme il vaudrait mieux raisonner en bon catholique au sujet d'une question religieuse ! Pour qui Rome érige-t-elle des universités? Est-ce, oui ou non, pour des catholiques? Or, la population des huit quartiers (1) de la ville d'Ottawa compte 36,698 catholiques dont 22,210 canadiens-français; soit un surplus canadien-français de 7,722. Ottawa a donc l'Université qui lui convient, une université bilingue. Et qu'on le sache bien: personne n'a jamais pensé et personne ne pense à gêner le moindrement le cours des élèves anglais.

L'on a également prétendu que dans la Capitale d'une colonie anglaise, il fallait une université anglaise. Sophisme de Grec que ce raisonnement. D'abord, le Canada n'est pas une colonie anglaise: il est une colonie britannique franco-anglaise, ce qui implique bien des nuances. Et puis, si une université est requise dans la capitale, c'est sans doute pour que l'Eglise canadienne exerce son influence surnaturelle sur nos gouvernants. Or qu'est-ce que l'Eglise canadienne ? les deux millions de Canadiens-Français ou le bon demi-million de catholiques de toutes langues et de toutes tribus? (2)

L'on s'épuise en vain à chercher une raison sur laquelle pourrait s'appuyer présentement toute tentative de l'anglicisation complète de l'Université d'Ottawa.

L'avenir, s'il faut jouer au prophète, l'avenir réserverait-il aux Canadiens-Français de pénibles mécomptes? De tous temps, des voyants, inspirés par leurs sentiments plutôt que par la vérité, ont prédit la disparition du français sur le sol de l'Ontario. Nos évêques et nos prêtres, mieux instruits par l'observation des faits, affirmaient que non. Qui a eu raison? Les mêmes causes ne produiraient-elles plus les mêmes effets? Les Canadiens-Français ont encore le sang généreux et fécond ; la langue qui les soustrait à l'ambiance délétère du protestantisme les conserve à l'Eglise, et celle-ci, aujour-

---

1—Les autres parties de la ville d'Ottawa font corps, dans le recensement de 1911, avec les comtés de Carleton et de Russell.

2—Tous ces chiffres sont puisés au recensement officiel de 1911.

d'hui comme jadis, immunise, contre une foule de corrosifs, les nations qui imprègnent leurs mœurs de ses principes divins. Les combinaisons de la sagesse humaine peuvent sans doute contrarier singulièrement l'élan d'un peuple qui ne s'impose pas encore par le poids de sa masse; mais les hommes n'ont jamais endigué que passagèrement la vie montante sûre de sa destinée et fière de soi. Pour un peuple, vouloir vivre, c'est durer. Que les Canadiens-Français de l'Outaouais et en général de l'Ontario continuent à déployer l'effort que réclame leur situation douloureuse et angoissante, qu'ils se groupent autour de l'Université d'Ottawa et de leurs écoles, comme une armée intrépide décidée à mourir plutôt que de forfaire au devoir, et ils se garderont sans défaillance à la grande famille française d'Amérique. Tôt ou tard, ceux qui les gouvernent s'apercevront que la politique la plus sensée et la plus bienfaisante est encore celle qui tient compte des réalités. Car alors il y a justice, et avec la justice, le bonheur qui n'est rien autre, pour les peuples comme pour les individus, que la conscience de l'ordre.